

## Conseil Communautaire Compte-rendu de la réunion du 11 février 2019

L'An deux mille dix-neuf, le onze février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle des fêtes de St Michel de Rivière sur la convocation du 5 février 2019 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

### ÉTAIENT PRESENTS (18) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUT, Robert DENOST (St Aulaye), Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Claude BONNET, Rémi CHAUSSADE, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Pierre DE CUMOND, Robert DENOST (St Vincent), Jacques FAURIE, Joël GOBIN, Alain MAILLETAS, Suzanne MARTY, Pascal NEIGE, Pascale ROUSSIE-NADAL, Denis SEBART,

Excusés (4) : Françoise OUARY qui a donné procuration à Jean-Claude BONNET, Sylvie SHARPE qui a donné procuration à Jacques MENUT, Jean-Michel EYMARD qui a donné procuration à Yannick LAGRENAUDIE, Sandrine GERVAIS qui a donné procuration à Jacques DELAVIE,

Absents (2) : Anne BOSCARDIN, Stéphane FERRIER

Date de la convocation : 5 février 2019

Secrétaire de séance : Joël GOBIN

### I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2018

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2018.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2018.

### II - Affaires Economiques et Développement

#### **1. PIG- Habitat**

- Attribution d'aides individuelles**

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et développement, informe que 14 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2016/2018 :

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant TTC des travaux</i>	<i>Subvention ANAH</i>	<i>Autre</i>	<i>Subvention CDC</i>
MOTARD Emile	Puymangou	Travaux pour l'autonomie : remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, pose de barres d'appui, siège douche et adaptation des sanitaires (WC surélevé)	5 563 €	2 331 €	Caisse de retraite : 3000 €	116,55 €
JELLIBERT Dominique	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de la chaudière gaz de ville par une chaudière à haute performance énergétique	6 664 €	2 843 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	357,93 € dont Forfait ASE de 200 €
HAUTON Danièle	Allemans	Travaux pour l'autonomie : création d'une douche à l'italienne, WC surélevé	6 542 €	2 973,50 €	Caisse de retraite : 1956,33 €	148,67 €
DESMOULIN Evangéline	Creyssac	Travaux pour l'autonomie : remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, pose d'un siège rabattable	6 977,80 €	3 172 €	Caisse de retraite : 2500 €	166,63 €

MELARD Sophie	Champagne Fontaine	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de la chaudière, isolation des combles	26 493,20 €	10 500 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	700 € dont Forfait ASE de 200 €
CHARRIERAS Gisèle et Robert	Vanxains	Travaux pour l'autonomie : Adaptation de la salle de bain et du WC, élargissements des portes	10 138 €	4 608 €	Caisse de retraite : 5 443,65 €	230,40 €
BROZOVA- RAMBAUD Zora	St Vincent de Connezac	Travaux de mise aux normes et de lutte contre la précarité énergétique : Réhabilitation destinée à la location	54 031 €	17 426 €	Région : 2 792 €	1 130,65 €
MASSON- BASSACHON de MONTALIVET Marie-Claire	St Antoine Cumond	Mise aux normes d'une ancienne habitation de ferme avec agrandissement dans le volume bâti.	91 856 €	32 150 €	Région : 4 592,80 €	2 296,40 €
DUBOIS Bernadette	Allemans	Travaux pour l'autonomie associés à des travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement des menuiseries et de la chaudière, pose d'un WC surélevé avec barres d'appui	13 758 €	7 772,24 € dont Habiter Mieux	Département : 500 € Caisse de retraite : 3000 €	523,25 € dont Forfait ASE de 200 €
COUDERC Hervé	Martin de Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles et en sous face de plancher donnant sur sous sol	12 240,53 €	5 221 € dont Habiter Mieux	Département : 500 € Caisse de retraite : 2500 €	490,05 € dont Forfait ASE de 200 €
MAXHEIM Annette	Allemans	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement des menuiseries, isolation des combles, pose d'une VMC	8 267,55 €	3 516 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	395,35 € dont Forfait ASE de 200 €
LOTTE Vincent	St Just	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, remplacement des menuiseries, pose d'un poêle à bûches, d'une VMC et d'un cumulus	19 081,00 €	12 000 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	638,02 € dont Forfait ASE de 200 €
BAGOUET Michel	Tocane	Travaux pour l'autonomie : remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, pose de barres de relèvement	3 026,40 €	1 261 €	Caisse de retraite : 1 683,56 €	63,05 €
NADAL Guy	Lisle	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de la chaudière fioul par une chaudière fioul à haute performance énergétique, remplacement des menuiseries	11 390 €	6 748 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	469,93 € dont Forfait ASE de 200 €

Les travaux ayant été réalisés conformément aux engagements,

*après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide de valider le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G.

- **Constitution du comité de pilotage du programme 2019/2021**

La convention de programme signée entre l'ANAH le Département et la CDC du Pays de St Aulaye prévoit la constitution d'un comité de pilotage composé comme suit :

- 1 élu par Communauté de Communes composant le groupement, et un suppléant ;
  - 1 élu représentant les communes de plus de 3500 habitants, et un suppléant ;
  - 1 élu représentant les communes de 1000 à 3500 habitants, et un suppléant ;
  - 1 élu représentant les communes de moins de 1000 habitants, et un suppléant ;
  - 1 représentant de l'ANAH ;
  - 1 représentant du Conseil Départemental de la Dordogne ;
  - La chargée de mission de la CCPR ;
  - Le prestataire SOLIHA retenu pour le suivi animation
- Jean-Jacques GENDREAU, Président du Comité de pilotage du PIG précédent, se porte candidat pour la représentation de la CDC du Pays de St Aulaye au comité de pilotage du nouveau Programme.

- Jacques MENUT, Maire de la Roche Chalais, se porte candidat pour la représentation des communes de 1000 à 3 500 habitants, Rémi CHAUSSADE est candidat pour la suppléance.
- Robert DENOST (St Vincent) est candidat pour la suppléance du représentant des communes de moins de 1000 habitants (le titulaire est le maire de Douchapt).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De reconduire Jean-Jacques GENDREAU, président du comité de pilotage du nouveau PIG avec comme suppléant, le président, Jacques DELAVIE.
- De reconduire Jacques MENUT, Maire de la Roche Chalais, représentant titulaire des communes de 1000 à 3 500 habitants et de désigner Rémi CHAUSSADE suppléant
- De désigner Robert DENOST (St Vincent) suppléant pour les communes de moins de 1000 habitants.

## 1. Tourisme

- **Proposition d'adhésion à la candidature du Grand Périgueux et ses environs à l'appel à projet régional NOTT (Nouvelle Organisation Touristique du Territoire)**

Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine incite les intercommunalités à monter des projets structurants pour lesquels la Région participe au financement du fonctionnement.

Un appel à projet « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) » a ainsi été lancé. Les 4 grands axes de cet appel à projet sont :

- Professionnaliser les personnels des offices de tourisme et les prestataires touristiques au regard des besoins définis par le territoire.
- Qualifier l'offre touristique des territoires.
- Définir une stratégie d'accueil et de développement du numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de professionnalisation.
- Soutenir les offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil des clientèles, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

Suite au désengagement du Pays Périgord Vert sur le développement touristique, les CC Dronne et Belle et du Périgord Nontronnais ont rejoint la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, les communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle Crempse en Périgord, Isle Double Landais pour une candidature commune à l'appel à projet.

La CCPR et la CCPSA avaient été sollicitées par la CC Lavalette Tude et Dronne pour une candidature conjointe (cf. délibération du 26/10/2017). Or, la CC Lavalette Tude et Dronne a finalement déposé un dossier avec la CC des 4B Sud-Charente.

Aussi, suite à ce désistement, la CCPR et la CCPSA ont la possibilité d'être intégrées dans la candidature du Grand Périgueux dont le dossier sera examiné par la Région lors de la commission permanente du 15 février 2019. Cette possibilité a été confirmée lors d'une rencontre organisée entre les 3 EPCI à l'office de tourisme du Grand Périgueux le 30 janvier dernier.

Le document de projet du dossier déposé par le Grand Périgueux et sa synthèse a été porté à la connaissance des élus.

Dans le projet -conformément aux conditions fixées par la Région- sont prévus :

- le recrutement d'un chargé de mission pour le pilotage du projet, dont le coût est pris en charge à 50 % par la Région
- le recrutement d'un médiateur numérique (cf. axe 2 de l'appel à projet)
- la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

La configuration de la gouvernance du projet sera précisée ultérieurement.

Sur le projet NOTT, les dépenses prises en charge concernent les frais de communication et de structuration. Si les collectivités ont des besoins particuliers sur des investissements concernant leurs infrastructures touristiques, elles auront un accès facilité aux financements de la Région.

Avec ses 200 000 habitants, le territoire du projet représente la 1/2 de la population départementale.

Le territoire du projet s'étend de Montpon (avec la voie verte, la proximité de Bordeaux, la mise en avant de quelques sites), à Périgueux (la cathédrale St Front, des musées, une capacité d'hébergement importante), à Brantôme et Nontron.

La stratégie d'attractivité est axée sur une offre de produits haut de gamme.

Jean-Jacques GENDREAU ajoute qu'à l'image des CC rurales, la CCPSA dispose d'une capacité à accueillir sur les activités de pleine nature. Notre territoire comprend de nombreux hébergements (notre ratio hébergements touristiques / population est plus élevé que celui des autres CC). Le projet d'itinérance douce « chemins de Barker » sera finalisé pour la saison estivale

(réunion à ce sujet ce jeudi 14 février). Les élus du libournais souhaitent se joindre au projet. La directrice de l'OT de Libourne sera présente à la réunion de jeudi. Parmi les autres atouts du territoire, on peut citer le projet sur le cognac à St Aulaye.

La CCPR a voté, la semaine passée, son adhésion au projet.

Yannick LAGRENAUDIE se réjouit que la CCPSA rejoigne le projet, cette adhésion constitue une opportunité pour être visible à l'échelle de Bordeaux et de la Région. C'est pourquoi, il avait transmis le dossier de projet et insisté sur cette candidature.

Jean-Jacques GENDREAU répond qu'il avait effectivement bien reçu le dossier. Mais, les élus, qui n'en avaient pas eu connaissance, n'étaient pas en mesure de se prononcer.

Rémi CHAUSSADE interroge Jean-Jacques GENDREAU sur le coût de la participation de la CCPSA au projet.

Jean-Jacques GENDREAU informe que, à titre d'exemple, la CCPR inscrira la somme de 2000 € sur le budget 2019 (participation aux frais du chargé de mission). La participation sera fonction de la taille des CC.

Rémi CHAUSSADE fait observer que la CC ne sera pas maître des dépenses.

Françoise DAGNEAU ajoute que, dans le cadre du SCoT, les points forts du territoire en matière de tourisme sont examinés. De cette réflexion, émergeront des préconisations sur lesquelles le projet pourra s'appuyer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adhérer au projet.

– **Désignation d'un représentant de la CdC, amené à siéger au comité de direction de l'EPIC Office de tourisme du Grand Périgueux**

Lors de la réunion du 30 janvier, la directrice de l'office de tourisme du Grand Périgueux a présenté le statut juridique de l'OT du Grand Périgueux. Dans le cadre du transfert des OT aux EPCI (loi NOTRe), l'OT a évolué du statut associatif à celui d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial qui assure la gestion d'une activité de service public). 20 personnes travaillent pour l'EPIC.

En cas d'acceptation du projet par la Région et d'adhésion de la CCPR et de la CCPSA, il est prévu la modification des statuts de l'EPIC en vue d'intégrer un représentant de la CCPR et un représentant de la CCPSA dans le comité de direction de l'EPIC.

Le comité de direction compte actuellement 31 membres, il se réunit au moins 6 fois par an. Le représentant peut être le président de l'EPCI ou le vice-président en charge du tourisme. Il est exigé des représentants une présence assidue aux réunions organisées tous les 2 mois (absence de suppléant).

Le comité de direction est un lieu de débat et d'échanges.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner Jacques DELAVIE, représentant de la CCPSA au sein du comité de direction.

Yannick LAGRENAUDIE, ayant soutenu la candidature de la CCPSA au projet, souhaite se présenter.

Le président met au vote les 2 candidatures.

Jacques DELAVIE obtient :

- 16 voix pour ;
- 2 absentions ;
- 0 voix contre.

Jacques DELAVIE est désigné représentant de la CCPSA au sein du comité de direction.

### **III - Protection et mise en valeur de l'Environnement**

#### **1. SPANC**

##### **- Aides individuelles vidange**

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
MARTIN Anthony	La Roche-Chalais	DM Vidange	2016-33-42 (33)	198 €	28/01/2019

REASON Adrian	Parcoul	ETA Bernard	2010-0004 (16)	143 €	04/01/2019
JAULIN Yannick	St Aulaye	ETA Bernard	2010-0004 (16)	143 €	25/01/2019
BOSSION Laetitia	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	06/02/2019
BREME Margot	Festalemps	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	132 €	11/02/2019

- *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

## 2. SRB-Dronne : révision des statuts

Le président informe que la Communauté de communes du Pays Ribérac (CCPR) a souhaité que l'une de ses communes adhérentes, Saint-Vincent de Connezac, puisse être comprise dans le champ d'intervention du SRB Dronne.

Le Comité Syndical du SRB Dronne a délibéré sur cette question et a entériné les nouveaux statuts intégrant l'extension de son périmètre avec l'inclusion de la commune de Saint-Vincent de Connezac.

S'agissant de nouveaux statuts, il est nécessaire que les EPCI, membres du SRB Dronne (Communauté de communes Pays Ribérais, Communauté de communes Dronne et Belle, Communauté de Communes Périgord Nontronnais, Communauté de communes Pays de Saint Aulaye, Communauté de communes Lavalette Tude Dronne) délibèrent sur ces nouveaux statuts.

- *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide d'approuver cette révision des statuts du SRB-Dronne.

## IV – Finances

### 1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le président rappelle que, préalablement au vote du budget primitif 2019, la CdC ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Communautaire peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

- *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018 et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

### 2. Demande de financement « LEADER » pour le projet d'équipement de la Maison de santé : révision du plan de financement

Par délibération en date du 5 juillet 2018, le conseil communautaire a approuvé l'inscription du projet d'équipement de la maison de santé au titre du contrat territorial du Département. La prise en compte du département dans les potentiels financeurs nécessite de modifier la délibération du 25 janvier 2018 relative à la demande de financement au titre du LEADER.

Pour rappel : L'opération intitulée, « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye », porte sur l'introduction et le développement de 3 missions par la maison de santé :

- la télémédecine,
- le dossier médical partagé,
- l'éducation thérapeutique,

ainsi que sur l'aménagement d'un cabinet médical partagé destiné aux consultations ponctuelles de spécialistes.

Ces missions ont été validées par l'Agence Régionale de la Santé.

L'opération inclut l'acquisition de mobiliers, de matériel médical, d'équipements informatiques et d'une climatisation.

Le projet permet de répondre aux nouvelles conditions d'exercice des professionnels de santé et ainsi de faciliter l'installation de praticiens sur notre territoire. Cet objectif s'inscrit dans les orientations du LEADER.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
mobilier	3 389,81	Conseil régional	2 048,92
équipements informatiques	5 122,30	Conseil départemental	8 394,45
matériel médical	4 705,24	Leader	20 499,93
investissement - climatisation	25 461,78	Autofinancement	7 735,83
<b>Coût total éligible</b>	<b>38 679,13</b>	<b>Ressources</b>	<b>38 679,13</b>

Cette opération a d'ores et déjà reçu un avis favorable pour un financement au titre du LEADER.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et son plan de financement du projet ;
- d'autoriser la demande de subvention au titre du LEADER;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **3. Demande de financement sur le « contrat territorial » du Département pour le projet de mise aux normes et sécurisation des groupes scolaires et accueils périscolaires du Pays de Saint-Aulaye : actualisation du plan de financement**

Par délibération en date du 28 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé l'inscription du projet de mise aux normes et sécurisation des groupes scolaires et accueils périscolaires du Pays de Saint-Aulaye au titre du contrat territorial du Département pour un montant prévisionnel HT des dépenses de 109 629,54 €.

Il est proposé de scinder le projet en 2 opérations :

1<sup>ère</sup> opération incluant les actions réalisées pour un coût HT de 78 240,02 € :

- La suppression du bac à sable de l'école maternelle de La Roche-Chalais et son remplacement par un sol souple adapté aux enfants de moins de 6 ans (47 733 € HT)
- La réfection de la façade donnant sur la cour et côté gauche de l'école maternelle de La Roche-Chalais (8 803,24 € HT)
- L'installation d'une clôture et d'un portillon au niveau de l'accès du site du Point Jeunes (1 597,45 € HT)
- La mise en conformité des sanitaires sur les sites des 5 écoles et portes suivant l'agenda d'accessibilité programmée voté par le conseil communautaire (6 650 € HT).
- L'aménagement d'une nouvelle classe à l'école élémentaire de La Roche-Chalais, d'une salle de sieste à l'école de St Privat, l'accès aux supports numériques (équipement informatique) (13 456,33 € HT)

Le montant de la subvention à demander au Département sur le contrat territorial est de 19 560 € (montant maximal de 25% du coût du projet)

Le financement de la DETR est de 21 896,89 €.

L'autofinancement est de 36 783,13 €.

2<sup>ème</sup> opération incluant les actions à réaliser pour un coût HT de 58 372,70 € :

- Le remplacement des ouvertures et menuiseries pour une mise en conformité suivant l'agenda d'accessibilité programmée voté par le conseil communautaire (46 890,00 €).
- Aménagement d'une 8<sup>ème</sup> classe à la Roche-Chalais et développement de l'accès aux supports numériques (11 482,70 € HT)

Le montant de la subvention à demander au Département sur le contrat territorial est de 14 593,17 € (montant maximal de 25% du coût du projet).

Le financement de la DETR est de 15 848,82 €.

L'autofinancement est de 27 930,71 €.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide :

- d'approuver les deux opérations « Mise aux normes et sécurisation des groupes scolaires et accueils périscolaires du Pays de Saint-Aulaye » ;
- d'approuver les plans de financement des projets ;
- d'autoriser le dépôt des demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du contrat de projets territoriaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 4. Demande de financement sur le « contrat territorial » du Département pour le projet de création d'un espace ressources économie et emploi : révision du plan de financement

Par délibération en date du 25 janvier 2018, le conseil communautaire a approuvé l'inscription du projet d'aménagement de services publics dans l'ancienne mairie de La Roche-Chalais au titre du contrat territorial du Département pour un montant prévisionnel HT des dépenses de 74 318 €.

Considérant l'obligation dans le contrat territorial d'inscrire un projet économique,  
 Considérant que le montant HT du projet hors frais de maîtrise d'œuvre est inférieur à 70 000 € (et donc non éligible au contrat territorial), il est proposé de développer l'axe de développement économique de l'opération et d'y inscrire les dépenses de mobilier et d'informatique.

Le projet intitulé « création d'un espace ressources économie et emploi » vise à regrouper dans un espace multifonctionnel les services dédiés au développement économique et à l'emploi.

Les missions de l'espace sont définies autour de 3 axes :

- L'accompagnement des acteurs économiques du territoire dans le développement ou la transmission de leur activité :
  - information des entreprises locales, artisans et commerçants sur les dispositifs d'aides financières et techniques (opérations d'investissement, de recrutement ou de développement)
  - la mise en réseau des acteurs économiques (création et animation d'un club entreprises)
  - organisation de rencontres thématiques
- Le soutien à l'installation de nouvelles entreprises
  - Promotion du territoire
  - Information sur les opportunités immobilières (veille immobilière)
  - Accompagnement à la création d'entreprises de l'économie et de l'ESS en partenariat avec Emergence Périgord
- L'accompagnement à l'emploi
  - information des personnes en recherche d'orientation professionnelle, d'emploi (permanences de la mission locale)
  - appui à la mobilité en lien avec la plate-forme mobilité du Périgord Vert
  - impulsion d'actions en faveur de l'emploi (forums, visites d'entreprises, partenariats avec les centres de formations...)

#### Plan de financement

<b>POSTES DE DÉPENSES</b>	
	<b>MONTANT HT</b>
Gros-œuvre/assainissement	8 400
Menuiseries intérieures et extérieures	13 300
Plâtrerie/isolation	10 800
Revêtements de sols / carrelage / faïences	4 800
Plomberie sanitaire/chauffage	3 500
Electricité/ventilation	10 900
Peintures	12 400
Mobilier	5 953,50
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>70 053,50 €</b>
<b>MONTANT DES RESSOURCES</b>	
	<b>MONTANT HT</b>
DETR	16 025,00
Contrat territorial (Département)	17 513,37
Autofinancement	36 515,13
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>70 053,50 €</b>

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- de solliciter une subvention auprès de Département de la Dordogne au titre du contrat territorial d'un montant de 17 513,37 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **V – Divers**

Jacques MENUT informe que le groupe de travail dédié à la situation de la maison de santé se réunira ce jeudi 14 février à 19h30, au PAJ.

Corinne De ALMEIDA invite les élus à participer au rassemblement en faveur du détournement de Beynac, ce samedi.

Jean-Jacques GENDREAU informe qu'en vue de la disponibilité de 6 mois de l'agent du SIVOS, l'accueil des familles pour la délivrance des cartes de bus se fera au siège de la CC. 2 changements sont annoncés :

- La modulation du tarif du service suivant le quotient familial ;
- La dématérialisation de l'inscription (inscription en ligne).

Concernant l'élaboration du SCoT, Françoise DAGNEAU rappelle que la démarche privilégie la participation citoyenne. Différents supports sont développés :

- un questionnaire est en ligne.
- des cafés débats sont organisés,
- des contacts sont pris sur les marchés (Françoise DAGNEAU a participé à l'action conduite sur le marché de Ribérac)
- des ateliers débats thématiques sont programmés : l'atelier débat sur l'agriculture et la forêt aura lieu le jeudi 7 mars à St Aulaye, salle des associations de 15h à 17h. Le programme a été transmis aux élus.

La prochaine réunion de conseil communautaire se tiendra à Chenaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.